

PRÉSIDER LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)



RÔLE DU PRÉSIDENT ET AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT

1 jour

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés et notamment les incidences de la loi Rebsamen et de la loi Travail

LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA PRÉVENTION

- › L'employeur et l'équipe d'encadrement
- › Médecine du travail
- › CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail)
- › Inspecteur du travail
- › Inspecteur de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)

MISSIONS DU CHSCT

- › Rôle de protection
- › Rôle de contrôle et d'inspection
- › Rôle d'alerte et de prévention
- › Rôle d'analyse et de proposition
- › Rôle particulier du CHSCT en matière de risques psychosociaux

L'ORGANISATION DU CHSCT

LES MOYENS DU CHSCT

SAVOIR PRÉSIDER LE CHSCT

- › Le statut de président d'une institution représentative du personnel
 - qui peut valablement présider une institution ? Le principe d'unicité
 - le remplacement du président : modalités, délégation de pouvoir
- › Le rôle du président dans la rédaction de l'ordre du jour du CHSCT
- › Le rôle du président dans l'animation des réunions
 - formalisation du règlement intérieur : intérêt du document
 - procès-verbal, résolutions et compte rendu : rédaction, adoption, valeur juridique, diffusion, contestation
- › Comment réussir une procédure de consultation ?
 - distinction entre information et consultation
 - le calendrier des consultations obligatoires du CHSCT
 - les consultations sur les projets ponctuels
- › Comment gérer les situations conflictuelles ?
 - refus de donner un avis
 - droit d'alerte et de retrait
 - demande d'experts
 - ...
- › La responsabilité pénale du président
 - le délit d'entrave : des sanctions rares, les éléments constitutifs du délit
 - la responsabilité du président en matière d'hygiène et de sécurité : procédure, sanctions et recours

Études de jurisprudences : principales décisions de la Cour de cassation en matière de délit d'entrave

En partenariat
avec



OBJECTIFS

- Connaître le fonctionnement, le rôle, les limites d'action du CHSCT et définir le cadre réglementaire de la fonction de président du CHSCT.
- Animer, gérer et contrôler le déroulement d'une réunion.
- Réussir une procédure de consultation du CHSCT.
- Savoir gérer les situations potentiellement conflictuelles.
- Limiter le risque d'entrave et de responsabilité pénale.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation incontournable à l'occasion d'une prise de fonction de président de CHSCT, pour intégrer tous les enjeux de sa mission
- Une formation opérationnelle présentant des solutions pratiques pour mettre en place et assurer le bon fonctionnement du CHSCT
- Une pédagogie active favorisant les échanges

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Présidents du CHSCT, directeurs d'établissement, directeurs des ressources humaines
Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid assurée par le cabinet forMetris

TARIFS

960 € HT - Réf : SSW-PCHS

Validité 30 juin 2019 Inklus : forfait repas et évaluations 

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
le 24 septembre 2018

